

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2017_002

Séance du jeudi 19 janvier 2017

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 13/01/2017

Présents : 14

L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Secrétaire de séance: Albert DOUCHY

Présents : Jean-Pierre ALLIER, François BEGON, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE
Représentés: Jean-Paul VELAY par Michel RIOU

Excusés:

Absents: Laurent ARBOUSSET, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Regis DURAND, Christelle FOLCHER, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Thierry MAZOYER, Yves SERVIERE, Françoise THYSS

Objet: Régularisation foncière - DE_2017_002

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la situation actuelle de voies ouvertes à la circulation publique (chemin de la Destourbe, route de l'Estournal, route de la déchetterie...) mais dont la régularisation foncière n'a pas été faite (propriétés privées).

Monsieur le Maire propose, après avoir rencontré les propriétaires concernés, une régularisation.

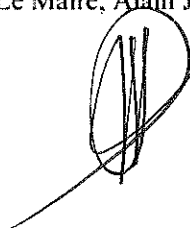
Il demande au Conseil municipal de l'autoriser à faire réaliser tous les documents d'arpentages, ou autres documents nécessaires et à procéder au transferts de propriétés en vue du classement ultérieur de ces voies dans la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire réaliser tous les documents nécessaires à la régularisation de ces voiries.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires, y compris d'éventuels actes notariés.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/01/2017 048-200057594-20170119-DE_2017_002-DE